



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
28 février 2013  
Français  
Original : anglais

---

### Communiqué officiel publié à l'issue de la 6927<sup>e</sup> séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le jeudi 28 février 2013,  
à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« À sa 6927<sup>e</sup> séance, tenue à huis clos le 28 février 2013, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée "Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2010/507)".

Avec l'assentiment du Conseil et conformément à l'article 37 de son Règlement intérieur provisoire, ainsi qu'aux dispositions applicables de la Charte, le Président a invité les représentants des pays suivants : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burundi, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, Espagne, Estonie, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guinée équatoriale, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Japon, Kirghizistan, Lesotho, Liechtenstein, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Malawi, Malte, Mexique, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, République arabe syrienne, République bolivarienne du Venezuela, République démocratique populaire lao, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, Singapour, Slovénie, Somalie, Soudan, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Yémen et Zambie, à participer, sans droit de vote, à l'examen de la question.

Comme convenu lors de consultations préalables et avec l'assentiment du Conseil, le Président a invité la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, à participer à l'examen de la question.

Les membres du Conseil ont eu un échange de vues. »

